



# TARIFS

## Prestations Particuliers

**Frais de gestion : 35 Euros/an (\*)**

(\*Envois de plis, plis recommandés, gestion du dossier client, frais administratifs divers)

### Prestation régulière

Coût horaire : 22.40 euros TTC

Coût net\* : 11.20 euros/heure TTC

### Prestation ponctuelle

Coût horaire : 26.00 euros TTC

Coût net\* : 13.00 euros/heure TTC

Les tarifs comprennent les prestations de ménage, repassage, garde d'enfants courses ou lessivage d'appartement...

\*Après réduction d'impôts

Loi de finance [LOI n°2010-1658 du 29 décembre 2010 - art. 61](#) (Extraits)

Emploi d'un salarié à domicile, les contribuables qui utilisent, dans leur résidence principale ou secondaire située en France, les services d'employés de maison, déclarés bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 50% des dépenses supportées, prises dans une limite fixées à 12000 euros par an. Le montant de la réduction d'impôt est donc de 6000 euros. Pour ouvrir droit à réduction d'impôt. Les sommes doivent être versées :

-soit à un salarié dont le contribuable est l'employeur direct,

-soit à une entreprise de services aux personnes agréée par l'Etat en application de l'article 129-1 du code du travail...